



PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2014

SÉANCE ORDINAIRE

1. Présences et quorum

SONT PRÉSENTS:

**M. Alain Goulet
M. Bruno Roy
Mme Nancy Pineault
M. Rodrigue Ouellet
Mme Jeanne-Paule Beaulieu
Mme Bibiane Gagnon**

Josette Bouillon, directrice générale est aussi présente.

Trois(3) personnes dans l'assistance

Il est **19h00**, la séance ordinaire débute sous la présidence de monsieur **Jean-Pierre Bélanger**, maire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 14-190** Tout en laissant le point varia ouvert,
Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Bruno Roy
et unanimement résolu :
QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2014

- 14-191** Il est proposé par monsieur Bruno Roy,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et résolu unanimement :
QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2014.

4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

- 14-192** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Alain Goulet

et résolu unanimement;

QUE les comptes du mois d'octobre sont acceptés par les membres du conseil municipal, pour un montant de **65 307.01\$**.

Je certifie qu'il y a les crédits suffisants pour rencontrer les dépenses mentionnées ci-dessus.

.....
Secrétaire-trésorière

5. CORRESPONDANCE

Dépôt de l'état des revenus et dépenses du mois d'OCTOBRE 2014.

PANIERES DE NOËL 2014/ DEMANDE DE DON

14-193 Il est proposé par monsieur Alain Goulet, appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise un don de **25\$** à l'Unité Domrémy de Mont-Joli pour des paniers de Noël qui seront distribués aux familles démunies, dans la période des Fêtes.

VENTE D'ÉQUIPEMENTS

14-194 Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement :

QUE le conseil vend, au plus offrant, une rampe d'anticapé usagée provenant de la salle municipale et vend un réservoir à diesel usagé et désuet. À inscrire dans le journal « Le Charlois ».

REDONNER AUX MUNICIPALITÉS LE CONTRÔLE DU ZONAGE AGRICOLE

14-195 CONSIDÉRANT que la Commission de révision permanente des programmes du gouvernement du Québec étudie des propositions afin de réduire, de façon durable, les dépenses publiques en fonction des priorités d'aujourd'hui.

CONSIDÉRANT que la Commission de révision permanente des programmes étudie des propositions qui décrivent quels programmes et quels organismes ont perdu de leur pertinence dans le contexte d'aujourd'hui.

CONSIDÉRANT que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est une bureaucratie dépassée qui coûte aux contribuables québécois des dizaines de millions de dollars chaque année.

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent de toute manière étudier toutes les

demandes reliées au zonage agricole et présenter leurs recommandations à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

CONSIDÉRANT que ce sont les municipalités qui sont vraiment au courant des situations particulières et qui sont en mesure de prendre une décision réfléchie, qui reflète les besoins régionaux.

CONSIDÉRANT le manque de prise en compte des particularités régionales dans le processus décisionnel du système de zonage agricole de la CPTAQ et le manque de marge de manœuvre laissé aux acteurs locaux pour entreprendre des interventions visant à favoriser le développement de leur milieu.

CONSIDÉRANT que les systèmes de zonage agricole présentement implémentés par la CPTAQ créent des obstacles à l'émergence de nouveaux types d'agriculture, au développement de produits originaux et à l'exploration de nouvelles possibilités commerciales (par exemple, la production biologique, l'agriculture de niche et les nouveaux produits alimentaires).

CONSIDÉRANT que le zonage agricole et son application doivent être plus à l'écoute des besoins de la population locale.

CONSIDÉRANT qu'il faut voir plus large que les enjeux agricoles pour faire croître l'économie d'une région.

CONSIDÉRANT que dans notre municipalité, plusieurs milliers d'hectares de la zone agricole qui sont sous la juridiction de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ne sont pas cultivés, sont abandonnés et ne sont pas utilisés pour des fins agricoles.

CONSIDÉRANT que l'application abusive par la CPTAQ de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles a un effet très négatif sur l'économie et sur la créativité agricole.

CONSIDÉRANT que le processus bureaucratique de la CPTAQ est long et coûteux uniquement dans le but de sauver quelques hectares de terrains agricoles ici et là (qui seront probablement abandonnés dans le futur de toute façon).

CONSIDÉRANT que l'agriculture québécoise doit se diriger vers une agriculture qui met en priorité la santé des écosystèmes qui la supporte, qui occupe le territoire avec des fermes de taille variable, qui remplis une diversité de fonctions, qui développe des productions diversifiées pour les gens d'ici, avec des produits alimentaires de haute qualité, tout en supportant la demande des consommateurs en plus de relever le défi constant de l'adaptation au climat, aux marchés et à la vitalité des régions.

CONSIDÉRANT que si une politique agricole ne produit pas les résultats escomptés alors qu'elle coûte des dizaines de millions de dollars aux contribuables et aux consommateurs, elle mérite d'être abandonnée et remplacée.

CONSIDÉRANT que cette remise en cause nous permettra non seulement d'avoir un État plus efficace correspondant aux besoins actuels et futurs, mais également d'ouvrir la porte à la diversité, à la créativité et à la croissance agricole et économique.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère madame Nancy Pineault, appuyé par le conseiller monsieur Rodrigue Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Charles-Garnier:

1- Soumettre à la Commission de révision permanente des programmes du gouvernement du Québec cette proposition de "redonner aux municipalités le contrôle du zonage agricole".

2- Soumettre à la Commission de révision permanente des programmes du gouvernement du Québec cette proposition de "redonner aux municipalités le contrôle des demandes d'autorisation pour l'exploitation des sablières, gravières, carrières et la réalisation de remblais en zone agricole".

3- Soumettre à la Commission de révision permanente des programmes cette proposition de "réduire grandement le mandat, le personnel et le budget de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, de façon proportionnelle à la réduction des travaux, responsabilités et dépenses qui résulteront du transfert de ce mandat aux municipalités".

Ceci permettra au gouvernement du Québec de faire des économies importantes et permanentes tout en éliminant un programme qui n'a plus sa raison d'être.

4- Soumettre cette résolution à la Commission de révision permanente des programmes du gouvernement du Québec et fournir une copie de cette résolution au député provincial libéral, ministre Martin Coiteux et le ministre Pierre Moreau.

OFFRE DE PRIX POUR VITRES DE GARAGE

14-196 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Bruno Roy et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte l'offre de **25\$** de madame Pascale Parent pour les 7 vitres de porte de garage.

CLOUTIER PORTES DE GARAGE

14-197 Il est proposé par monsieur Bruno Roy,

appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et unanimement résolu :

QUE le conseil retient la soumission de Cloutier portes de garage pour l'achat et l'installation d'une porte de garage au poste incendie.

Soumission : 1 090.00\$ plus taxes

6. RAPPORT DU MAIRE

Monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire présente et dépose son rapport sur la situation financière de la municipalité ainsi que la liste des contrats de plus de 2 000\$ totalisant plus de 25 000\$ et les contrats octroyés de 25 000\$ et plus. Le rapport du maire sera distribué à chaque adresse civique par l'entremise du journal (Le Charlois).

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. VOIRIE/GARAGE

Prévoir l'achat de deux boosters pour la communication entre les chauffeurs avec leur cellulaire. Il y aura un essai sur nos routes afin de vérifier la performance de l'appareil.

9. MRC DE LA MITIS

A) Table de concertation des municipalités en revitalisation de La Mitis

14-198

Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Alain Goulet
et résolu unanimement :

D'autoriser madame Nancy Pineault à participer à la rencontre qui aura lieu au bureau municipal de Price, le 19 novembre prochain à 19h00.

B) Gestion financière municipale

14-199

Il est proposé par madame Nancy Pineault,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et résolu unanimement :

D'autoriser monsieur Jean-Pierre Bélanger à participer à une formation qui aura lieu à la MRC de La Mitis, le 22 novembre prochain de 9h à 16h. Coût se situera entre 120\$ et 150\$.

C) Plan de développement de la zone agricole PDZA

14-200

Il est proposé par madame Nancy Pineault,
appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu
et résolu unanimement :

D'autoriser monsieur Rodrigue Ouellet à participer à la rencontre qui aura lieu, soit :

- Centre polyvalent St-Gabriel, mardi 11 novembre 2014 à 9h30
- Centre récréatif de Saint-Octave-de-Métis, jeudi 13 novembre à 19h30
- Sainte-Flavie, mercredi 19 novembre à 13h00

Résumé de la séance de la MRC de La Mitis

Monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire présente un résumé sur la dernière séance de la MRC de La Mitis.

10. AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

14-201 Il est proposé par madame Nancy Pineault,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et résolu unanimement :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 30 000,00\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

11. CONTRATS : MATIÈRES RÉSIDUELLES, RECYCLABLES ET ORGANIQUES

Contrat des matières résiduelles pour l'année 2015

14-202 Il est proposé par madame Jeanne-Paule Beaulieu,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier accepte l'offre de service de monsieur Yvan Plante pour la collecte et le transport des matières résiduelles au centre de transfert de La Mitis, pour l'année 2015.

QUE les collectes se feront à tous les mercredis, et ce **à la quinzaine**, pour l'année 2015.

QUE le contrat s'applique pour la municipalité de Saint-Charles-Garnier, seulement.

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, ledit contrat.

Coût : 385,00\$ +taxes par collecte.

Contrat des matières recyclables pour l'année 2015

14-203 Il est proposé par madame Nancy Pineault,
appuyé par monsieur Alain Goulet
et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier accepte l'offre de service de monsieur Yvan Plante pour la collecte et le transport des matières recyclables au CFER de La Mitis, pour l'année 2015.

QUE les collectes se feront à tous les mercredis, et ce **à la quinzaine**, pour l'année 2015.

QUE le contrat s'applique pour la municipalité de Saint-Charles-Garnier, seulement.

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la

municipalité, ledit contrat.

Coût : 385,00\$ par collecte

Contrat des matières organiques pour l'année 2015

14-204

Il est proposé par monsieur Bruno Roy,
appuyé par madame Bibiane Gagnon
et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier accepte l'offre de service de monsieur Yvan Plante, pour la collecte et le transport des matières organiques au Centre de transfert de La Mitis pour l'année 2015.

QUE les collectes se feront à tous les mercredis :

- *De mai jusqu'à la fin d'octobre à la semaine*
- *De novembre jusqu'à la fin d'avril au mois*

QUE le contrat s'applique à la municipalité seulement.

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, ledit contrat.

12. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

La directrice informe le conseil que les déclarations des intérêts pécuniaires des élus sont tous déposées officiellement (ART. 357 LERM).

13. DÉPÔT DU FORMULAIRE DGE-1038 DU NOUVEL ÉLU

La directrice mentionne qu'elle a reçu le formulaire DGE-1038 concernant la divulgation de certaines contributions électorales et elle dépose la section 2 du formulaire pour le candidat élu, monsieur Alain Goulet, du 29 octobre 2014.

Monsieur Goulet a reçu une copie du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux afin qu'il en prenne connaissance. Une formation est obligatoire en vertu de la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

14. AVIS DE MOTION POUR ADOPTION DU RÈGLEMENT POUR LE BUDGET 2015

Conformément à l'article 445 du Code municipal, la conseillère madame Nancy Pineault donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, la municipalité adoptera le règlement ayant pour objet d'établir le budget et le rapport triennal de l'année 2015 et d'imposer le taux de la taxe foncière générale, la taxe spéciale ainsi que les tarifs pour les services.

15. DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ALIÉNATION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN VISANT À AGRANDIR UN TERRAIN RÉSIDENTIEL

14-205

CONSIDÉRANT QUE le terrain visé représente peu de potentiel agricole, compte-tenu de

la proximité de la résidence et d'une utilisation déjà résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'implique pas d'ajout de nouveaux usages à des fins autres qu'agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les normes des règlements d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement visé est situé dans une zone à dominance agroforestière selon le plan de zonage de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence d'établissements de production animal à moins de 2300 mètres de l'emplacement visé;

CONSIDÉRANT QUE les dimensions demandées ne créeront pas de pression pour la construction dans le secteur.

Pour ces motifs, il est proposé par madame Nancy Pineault appuyé de madame Jeanne-Paule Beaulieu et résolu d'appuyer la demande d'autorisation déposée par madame Bibiane Gagnon auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

16 RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC LE CLD DE LA MITIS-
14-206 SOUTIEN FINANCIER ANNUEL AUX COMITÉS LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier souhaite renouveler son partenariat avec le CLD de La Mitis et ainsi se prévaloir du Fonds d'accompagnement des entreprises de La Mitis, volet « Initiatives en milieu rural », pour soutenir annuellement les activités de son comité local de développement dûment désigné dans le cadre de la résolution;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désigne officiellement le comité de développement Val-Garnier, organisme sans but lucratif légalement constitué selon la partie 111 de la Loi sur les compagnies, comme bénéficiaire de la contribution annuelle versée par le CLD;

CONSIDÉRANT QUE ce partenariat avec le CLD implique toujours une participation financière de la municipalité dans une promotion de 1/3 pour la municipalité et 2/3 pour le CLD pour une contribution maximale de 1 000 \$ du CLD par organisme désigné, la municipalité s'engage à investir la somme de 500\$ annuellement dans ce même organisme.

CONSIDÉRANT les modalités additionnelles de ce nouveau partenariat à savoir :

- Soumettre au CLD le rapport d'activité et le rapport financier déposé lors de l'assemblée générale annuelle du comité ainsi qu'une copie du procès-verbal de

l'assemblée générale annuelle;

- Remettre au CLD en même temps que le rapport annuel d'activité du comité, une copie de l'outil d'évaluation dûment complété;
- Si l'une ou l'autre de ces obligations ne sont pas acquittés avant le 31 décembre de chaque année, la municipalité, et par conséquent le comité perdra le bénéfice de la contribution pour l'année visée.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par madame Bibiane Gagnon et résolu unanimement de renouveler l'entente de partenariat avec le CLD de La Mitis pour assurer le soutien annuel des activités du comité de développement Val-Garnier de Saint-Charles-Garnier selon les modalités additionnelles précipitées et d'autoriser monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire, à signer le protocole d'entente avec le CLD étant entendu que ledit protocole n'entrera en vigueur qu'à compter du 1^{er} janvier 2014.

- 17. ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES POUR L'ANNÉE 2015**
14-207 Comme l'exige l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil municipal établi, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaire pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement que les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2015 se tiendront les premiers VENDREDIS de chaque mois, sauf mention contraire, et elles débiteront à 19h00.

Le calendrier officiel est le suivant :

Vendredi 9 janvier	Vendredi 3 juillet
Vendredi 6 février	Vendredi 7 août
Vendredi 6 mars	Vendredi 4 septembre
Vendredi 10 avril	Vendredi 2 octobre
Vendredi 1^{er} mai	Vendredi 6 novembre
Vendredi 5 juin	Vendredi 4 décembre

18. ENGAGEMENTS DES CHAUFFEURS À TEMPS PLEIN

MONSIEUR STEEVE MICHAUD

- 14-208** Il est proposé par monsieur Bruno Roy appuyé par madame Bibiane Gagnon et résolu unanimement :
QUE le conseil engage monsieur Steeve Michaud, à titre de chauffeur et à l'entretien

des véhicules. L'emploi à temps plein débutera le 30 novembre 2014 pour se terminer le 14 mars 2015. Avant et après ces dates, il travaillera à temps partiel à taux horaire, selon la grille des salaires dont le taux est fixé par le conseil.

MONSIEUR RÉJEAN BLANCHETTE

- 14-209** Il est proposé par monsieur Alain Goulet, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement :
QUE le conseil engage monsieur Réjean Blanchette à titre de chauffeur et à l'entretien des véhicules. L'emploi à temps plein débutera le 30 novembre 2014 pour se terminer le 14 mars 2015. Avant et après ces dates, il travaillera à temps partiel à taux horaire selon la grille des salaires dont le taux est fixé par le conseil.

19. VARIA

1. CAMION-CITERNE INCENDIE

- 14-210** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu et résolu unanimement :
QUE le conseil autorise la directrice générale à effectuer le paiement au montant de **280 395.28\$** à Maxi Métal inc. pour l'achat du camion-citerne incendie et à rembourser le dépôt de soumission au montant de **28 040,00\$** ayant servi de garantie d'exécution. **D'affecter** un montant de **35 712.41\$** à même le surplus accumulé pour combler le paiement.
La livraison du camion-citerne incendie est prévue le 14 novembre 2014.

2. TRAVAUX POUR LE MANOEUVRE

- 14-211** Il est proposé par madame Bibiane Gagnon et résolu unanimement.
QUE monsieur Raoul Garon, manoeuvre enlève les bandes avant de la patinoire et enlève les sièges pour enfants de la balançoire situés au parc et les entreposés pour l'hiver.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

- 14-212** Il est proposé par madame Bibiane Gagnon, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et unanimement résolu de lever la séance à 22h05

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....
Jean-Pierre BÉLANGER, maire

.....
Josette BOUILLON, dg et sec.-trés.